



Refus de représentation d'enfants

Par **jasonboucher**, le **01/02/2010** à **15:52**

Bonjour,

Je suis papa séparé, d'un côté de 2 enfants, avec un jugement fixant les droits de visite, de garde et de pension alimentaire, et papa d'un autre côté d'un enfant, avec aucun jugement pour l'instant.

Concernant les 2 enfants, lors de mes périodes de garde, mon ex-compagne exige de ma part de lui communiquer l'endroit et/ou la personne qui garde mes enfants lorsque je ne peux poser de vacances pour les garder (n'ayant que 5 semaines de vacances, et non 10 semaines comme les enfants scolarisés). Et si je refuse de lui communiquer ces informations, elle refuse de me laisser les enfants, et veut aller à la gendarmerie (pour quoi faire? je ne sais pas). Que suis-je censé faire?

Concernant mon autre enfant, le jugement n'ayant pas encore eu lieu, mon ex-compagne ne veut pas me laisser ma fille si je ne l'appelle pas 2 fois par jour!

De la même façon, que puis-je faire?

Cordialement,

Jason BOUCHER

Par **Marion2**, le **01/02/2010** à **23:58**

Bonsoir,

Le moins qu'on puisse dire, c'est que vous n'avez pas de chance ...

Pour vos deux enfants, lorsque vous exercez votre droit de visite et d'hébergement, vous faites ce que vous voulez, vous n'êtes absolument dans l'obligation de communiquer quoique ce soit à votre ex-compagne.

Si elle refuse de vous donner les enfants, c'est vous qui devez aller à la gendarmerie et déposer une main-courante pour non présentation d'enfants.

Si elle insiste, vous pouvez prendre contact avec un avocat afin qu'il lui envoie un courrier dans ce sens (le prix d'une consultation).

Pour votre autre enfant, le jugement n'ayant pas encore eu lieu, vous avez autant de droit sur lui que votre ex-compagne. Elle n'a pas à vous faire ce chantage.

Là aussi, vous pouvez aller à la gendarmerie.

Bon courage à vous.